



Déclarer vos revenus en ligne sans internet ou sans ordinateur ?

C'est possible !

**Pour cela, rendez-vous dans votre centre des Finances
publiques :**

- des agents vous aideront à faire vos démarches en ligne,
- vous pourrez créer une adresse mél sur place,
- vos données sont sécurisées et restent confidentielles.

**N'hésitez plus, en 2019, déclarer ses revenus 2018
est obligatoire et en ligne c'est mieux.**